



LES ARCHERS DE L'ODON



CHARTRE DE BONNE CONDUITE

La charte de bonne est un document ayant pour fonction de mettre en place *un contrat entre le club et l'adhérent*.

Celui-ci a pour objectif principal de formaliser le devoir du licencié envers son club et *lui faire prendre conscience que ce n'est pas un simple consommateur* utilisant à son libre choix les services proposés par l'association.

Au contraire, il doit *prendre conscience qu'il devient un réel acteur au sein du club*, intégrant une communauté sportive impliquant donc des devoirs et des responsabilités.

Par nos actes et nos comportements, nous véhiculons l'image du club ; faisons-en sorte que cette image soit positive et qu'elle ne soit pas ternie par des propos ou des attitudes déplacées.

CHARTRE DU CLUB

Les Archers de l'Odon s'engagent à :

- Accueillir des enfants de plus de 7 ans, des jeunes et des adultes, garçons et filles pour leur permettre l'épanouissement global et la progression sportive
- Mettre à disposition les installations et le matériel pour la pratique du tir à l'arc
- Mettre en place un Comité Directeur, des entraîneurs et des dirigeants pour accompagner les licenciés

CHARTRE DE L'ENTRAÎNEUR

L'entraîneur s'engage dans l'intérêt des archers et du club à :

- Apporter un savoir-faire et un savoir être aux archers qu'il a en formation
- Faire preuve de sportivité et créer un esprit d'équipe et de club
- Planifier l'organisation de son travail ;
- Adhérer à la politique sportive mise en place par le Comité Directeur
- Entretenir un climat d'échanges positifs entre l'entraîneur et les responsables
- Respecter les archers



LES ARCHERS DE L'ODON



CHARTE DE L'ARCHER

L'archer s'engage à :

- Respecter les entraîneurs et les dirigeants du club
- Être assidu, sérieux et ponctuel aux séances de formation
- Respecter les règles et les fondamentaux du tir à l'arc
- Adhérer à l'esprit, aux valeurs du club
- Il installe et range le matériel mis à disposition lors des séances d'entraînement
- Respecter les rythmes de tir pendant les entraînements, ne pas retarder les autres archers
- Participer à l'organisation et apporter son aide aux manifestations organisées par le club
- En cas de participation à des concours, le faire sous les couleurs du club
- Il s'interdit toute forme de violence et d'agressivité

CHARTE DES PARENTS

Les parents inscrivent leur enfant au club et s'engagent à :

- Discipliner leur enfant à l'esprit sportif en général et au tir à l'arc en particulier
- Respecter les règles établies par les Archers d'Hérouville, discipline, respect, politesse et assiduité
- Comprendre l'intérêt du sport dans la croissance d'un enfant
- S'impliquer et soutenir les animations et participer aux déplacements de son enfant lié à la vie du club

Le bénévolat, c'est l'art de la gratuité du cœur, du geste, du temps.

Toute aide pour organiser les concours et autres événements sera la bienvenue.

Le 16.10.2023,

Le Comité Directeur des Archers de l'Odon